

# INFORMATION IMPORTANTE

## Voyager vers la République dominicaine

Dès le 30 avril 2012, tout citoyen Canadien incluant les bébés et enfants, se rendant en République dominicaine devra voyager avec un passeport valide pour la durée de leur séjour. Une carte de résidence permanente canadienne devra être présentée avec le passeport valide pour étrangers\*

Il est primordial de vérifier l'état général de votre passeport avant votre date de départ. Tout passeport endommagé (même de nature mineure) pourrait engendrer un refus d'embarquement à bord et pourrait mettre en péril vos plans de vacances.



\*Les exigences des passeports pour étrangers peuvent différer des passeports canadiens. Veuillez contacter l'ambassade de la République dominicaine ou le consulat afin de vérifier les exigences de validité requises

Pour plus d'information, visitez:

[http://www.voyage.gc.ca/countries\\_pays/report\\_rapport-fra.asp?id=77000#4](http://www.voyage.gc.ca/countries_pays/report_rapport-fra.asp?id=77000#4)